fusil, ils lâchèrent prise. La garde accourut, mais les assaillans étaient déjà loin.

» Cet attentat, vraiment inouï, a fait une profonde sensation dans le public.

» Les objets enlevés consistent en deux montres, une chaîne en or, quelques bagues en or, un sabre et quelques pièces d'argenterie.

» Bibiki est la même qui était parvenu à s'échapper d'Arap-Déré lorsque Teh-ouch-Méhémet avait surpris sa bande et en avait tué deux hommes. »

— On a fait courir le bruit qu'un individu avait été arrêté et dépouillé, une de ces nuits passées, par des voleurs, dans la rue de Pologne; des informations prises au ministère de la police nous permettent de démentir cette nouvelle. Il s'agissait de deux jeunes gens engelé dont l'un avait pris, par pure plaisanterie, le mouchoir de l'autre, qui, à son tour, avait enlevé le fez à son compagnon. Cette petite altercation a pu faire prendre à de chaque aux habitans de la rue de Pologne, qui entendant des cris, ont pu croire à la présence de voleurs dans leur quartier.

— Deux industriels qui avaient sous des noms et à l'aide de titres faux, trompé plusieurs personnes de cette ville et de Marseille, et qui s'étaient enfuis sur un navire à voiles destiné pour la Mer-Noire, ont été poursuivis et atteints à Gallipoli. Ils vont être amenés à Constantinople où leur coupable conduite sera punie comme le méritent les actes d'escroquerie qu'ils ont commis.

— On nous écrit de Syra le 20 août :

« Le bateau à vapeur autrichien arrivé ce matin du Pirée, ne nous a rien apporté de nouveau. L'opposition de la part du Roi contre le ministère semblait, et le brigandage augmente de jour en jour davantage, à tel point qu'une horde de brigands est entrée dans le village nommé Marousi, à trois quarts d'heure de distance de la capitale, qu'il a pillé. »

NOUVELLES D'EUROPE. (*Voir de Vienne*).

FRANCE.

(*Paris, 15 août.*)

La commission de permanence s'est réunie le 9 à midi pour la première fois sous la présidence de M. Dupin. Elle a décidé qu'elle tiendrait régulièrement ses séances tous les quinze jours et les jeudis. La seconde séance aura lieu le jeudi 21 de ce mois. En cas d'urgence, la commission serait convoquée extraordinairement à domicile. Sur la désignation du président, M. de Molun (d'Ille-et-Vilaine) a été nommé secrétaire.

Pendant l'absence de M. Dupin, les vice-présidens alterneront entre eux pour présider la commission.

On lit dans la *Patrie* :

« Il y a eu ce matin chez M. Odilon Barrot une réunion nombreuse de représentans qui, avant de se rendre dans leurs départemens, voulaient se mettre d'accord sur ce qu'ils avaient à faire et à dire.

» La question de la révision de la constitution, que le discours de M. Barrot avait si complètement posée, est devenue le programme même de cette réunion.

» On est convenu : 1° d'inviter les conseils généraux à demander avec instance la révision de la constitution;

2° D'engager les citoyens à continuer le pétitionnement, qui peut être un des moyens les plus efficaces d'obtenir la révision;

3° De préparer, sur le terrain même de la révision, les bases des changemens désirables.

» Une résolution plus importante encore, et sur laquelle on est facilement tombé d'accord, consiste à demander, par l'organe des conseils généraux, que l'assemblée veuille bien, par décret, avancer la réélection dans un temps suffisamment éloigné de celui du pouvoir actuel, de telle façon que le gouvernement puisse efficacement maintenir l'ordre et protéger la paix publique. »

Nous trouvons dans une correspondance du *Journal de Francfort* les réflexions suivantes sur la candidature du prince de Joinville à la présidence, qui a été proposée par une fraction du parti orléaniste :

« La candidature du prince de Joinville commence à devenir une affaire sérieuse. Je m'en suis entretenu avec des orléanistes, aujourd'hui hors des affaires, où ils sont pour autrefois un rôle important, et tous m'ont exprimé, qu'ils ne portent pas leurs espérances, qu'ils ne donnent plus comme des confidences, mais comme des nouvelles publiques, la conviction des princes d'Orléans serait la même que celle de leur père; ils ne feront aucune démarche, aucune proposition, ou chercheront, ou pourraient aucune chance, qu'après une sanction populaire, en fait un appel à leur dévouement, ils se tiendront à la disposition de la France; c'est ainsi que Louis-Philippe agissait et faisait parler en 1830; on assure que, si telle a cette politique expectative et courageuse, prête à profiter de tout sans se compromettre en rien, le vieux roi dans l'exil n'avait pas l'hypothèse d'une présidence à la république, et qu'il avait témoigné le désir qu'elle ne fût pas tentée. Le moment paraît s'approcher où cette prévision et ce vœu se réaliseront. On a pensé au prince de Joinville parce qu'il est populaire, libéral, parce qu'il a rendu des services et n'a été mêlé à aucune politique contraire aux opinions professées, et que même il blâmait la conduite du gouvernement des dernières années de la monarchie. Le prince n'a ni demandé ni reçu l'idée d'une candidature; depuis, s'il faut en croire des amis de la maison d'Orléans, il a été plus loin qu'il a déclaré que s'il était élu, il ne refuserait pas. Voilà bien la politique de Louis-Philippe.

» S'il arrivait à la présidence, d'accord avec sa famille, que ferait-il? Personne ne doute qu'il ayant prêté serment à la république, il tiendrait parole pendant tout le temps que dure sa magistrature. Mais après? c'est ce que ses amis dévoilent leurs plans et leurs espérances. Après ce temps, le comte de Paris aurait ses 18 ans et pourrait régner. Le président de la république aurait pour but l'administration, l'armée, les tribunaux de ses amis et de ceux de sa famille; l'opinion aurait été préparée; dans la 3e année de la législature on convoquerait une assemblée de révision, et on pense qu'une constituante amènerait le retour de la monarchie et l'appel au trône de la maison d'Orléans. Ainsi serait escamotée la république par un prince qui ne la trahirait pas, qui se soumettrait à la loi, à la volonté nationale, aux principes de 1789.

» Sont-ce des rêves, ou des prospectus? je l'ignore. Cette manœuvre, est-elle honnête autant que rusée? je vous le laisse à juger. Pour moi, je borne à vous dire ce que je tiens de bonne source. Au surplus, l'important est que l'élection du prince de Joinville soit nommé représentant de Paris, soit comme président de la république, s'il est retraité à Clermont, ou se réintrouve, le 26 de ce mois, un grand nombre d'orléanistes, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis Philippe. »

C'est le 12 qu'a eu lieu le service funèbre célébré aux Invalides en l'honneur de M. le maréchal Sébastiani. Depuis la veille de riches tentures de deuil avaient été dressées au-dessus de l'autel et autour de la nef de l'église où devait avoir lieu la cérémonie, et on n'attendait plus que l'heure où les parens, les amis et les troupes convoquées pour rendre les derniers devoirs aux restes mortels du maréchal viendraient prendre place autour du catafalque qui recouvrait le cercueil.

En ce moment, par suite d'une imprudence d'un jeune enfant de chœur, le feu a pris tout-à-coup aux tentures voisines de l'autel et s'est élancé avec une rapidité effrayante jusqu'aux drapeaux qui ornent les deux côtés de la nef.

Par surcroît de malheur, aucun pompier n'était présent, et il a fallu quelque temps avant de pouvoir maîtriser l'incendie. Néanmoins, malgré ses progrès rapides, on a pu sauver la majeure partie des drapeaux, et célébrer le service avec la solennité accoutumée.

ANGLETERRE.

(*Londres, 13 août.*)

Dans la dernière séance de la Chambre des Communes, quelques interpellations ont été adressées à lord Palmerston au sujet de prétendus projets d'intervention de l'Autriche dans le Piémont, et aussi au sujet des révélations faites par M. Gladstone sur les prisons de Naples.

Lord Palmerston, en rendant justice aux efforts et à la bonne conduite du gouvernement et du jeune piémontais, a dit qu'il n'avait aucune raison de craindre que l'indépendance de ce pays fût en ce moment menacée. Quant à la seconde question, lord Palmerston, en déclarant qu'il ne se croyait pas en droit d'intervenir dans l'administration intérieure du royaume de Naples, a dit qu'il avait envoyé des exemplaires de la brochure de M. Gladstone à tous les mis très anglais dans les cours étrangères, afin qu'ils puissent déclarer l'opinion publique de l'Europe.

Les deux Parlemens de France et d'Angleterre sont prorogés ensemble, à vingt-quatre heures de distance, et de part et d'autre ils prennent la clef des champs avec le même empressement. La reine d'Angleterre a donc fait le 7 la clôture de la session; elle la fait avec plus de solennité encore que les années précédentes, car la foule énorme d'étrangers et de provinciaux attirés à Londres par l'Exposition s'était portée sur son passage à travers le parc de Saint-James et la rue du Parlement.

On lit dans le *Globe* :

« Cette journée avait été désignée pour la prorogation du Parlement par S. M. en personne : la route de Buckingham palace à la Chambre des Lords était remplie d'une foule pressée. Les croisées de l'amirauté, de la guerre et des autres ministères offraient une immense bigarrure de spectateurs. Les toitures du quartier des horse-guards et les bâtimens publics à l'entour étaient encombrés, et Saint-James park était couvert de voitures remplies de monde élégant. La foule avait commencé à se former de bonne heure; la route était servie de police fort désagréable; le public et les étrangers étaient très-nombreux; ils paraissaient avides de contempler cet imposant spectacle. Les grenadiers de la garde stationnaient à Buckingham palace, à Saint-James palace, aux horse-guards et à l'entrée de la Chambre des Lords.

» A deux heures, moins vingt minutes, la reine et le prince Albert, accompagnés d'une suite nombreuse, ont quitté Buckingham palace. S. M. et le prince occupaient la voiture d'apparat, attelée de huit chevaux isabelle richement harnachés. L'autre voiture contenait en aux voitures de la cour attelées de quatre chevaux étaient à bonne. Il y avait d'honneur était fourni par le premier régiment des gardes. Aussitôt que parut la voiture de la reine, S. M. fut reçue avec les démonstrations les plus vives et l'enthousiasme le plus chaleureux. La musique jouait en ce moment l'hymne national. En passant devant les quartiers des horse-guards, la reine a reçu un salut militaire, mais elle n'a pas de garde, dont la musique jouait aussi l'hymne national. A l'arrivée du cortège à la Chambre des Lords, S. M. a été reçue par les grands officiers de la couronne, qui l'ont conduite au trône avec les cérémonies d'usage.

» L'huissier de la verge noire s'est rendu à la Chambre des Communes aussitôt que la reine a eu pris place au trône, et il a prévenu la Chambre que S. M. lui ordonnait de se transporter immédiatement à la Chambre des Pairs. Le président de la Chambre des Communes, précédé de la masse, s'étant joint à cette cavalcade, et il s'est mis en marche avec de tous les membres présens. Aussitôt qu'il a paru à la barre, il a lu à haute voix d'usage, il a adressé un bref discours à la reine, lui présentant le bill de subsides, auquel S. M. a donné sa sanction, ainsi qu'à quelques autres bills. Après cette formalité, le lord-chancelier s'est avancé au pied du trône, et, un genou en terre, il a présenté à la reine un exemplaire du discours suivant, dont S. M. a donné lecture de sa voix claire et sonore :

« Mylords et Messieurs,

» Je suis charmée de pouvoir vous dégager de votre assiduité au Parlement, et je vous remercie de la diligence avec laquelle vous vous êtes acquittés de vos laborieuses fonctions.

» Je continue d'entretenir les relations les plus amicales avec les puissances étrangères.

» Je suis heureuse de pouvoir vous féliciter de la diminution très considérable qui a eu lieu dans le commerce des traites d'Afrique et du Brésil. Les efforts de mes escadres sur les côtes d'Afrique et du Brésil, secondés par la vigilance des croisières de France et des États-Unis, et aidés par la coopération du gouvernement brésilien, ont contribué principalement à ce résultat.

» Messieurs de la chambre des Communes,

» Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez accordé les subsides nécessaires pour le service de l'année.

» Mylords et Messieurs,

» Il est satisfaisant de remarquer que, nonobstant de très fortes réductions d'impôt, les recettes de l'année dernière ont dépassé de beaucoup les dépenses publiques de la même période.

» Je me réjouis de voir que vous ayez pu ainsi affranchir mon peuple d'un impôt qui restreignait la jouissance de la lumière du jour et de l'air dans ses habitations. Je compte que cette disposition, ainsi que d'autres sur lesquelles votre attention a été si bien appelée, contribueront à la santé et au bien de mes sujets.

» Je vous remercie de l'assiduité avec laquelle vous vous êtes adonnés à la considération d'une mesure relative dans le but d'arrêter l'illégale appropriation de terres vacantes publiques, réservées par une puissance étrangère. J'éprouve la plus grande satisfaction de voir que, tout en respectant des prétentions non fondées, vous avez maintenu intactes les grands principes de liberté religieuse, si heureusement établis par nous.

» L'attention que vous avez donnée à l'administration de la justice dans les tribunaux de droit et d'équité portera ses fruits, je l'espère, et elle amènera de nouvelles améliorations.

» J'ai donné volontiers mon agrément à un bill ton tant l'administration de certaines des domaines de la couronne, bill qui, je l'espère, conduira à une meilleure direction de ces portions de terrain et même trouvera à promouvoir des travaux d'utilité publique.

» Il m'a été très agréable, dans une circonstance que a amené beaucoup d'étrangers en ce pays, de voir l'esprit de cordialité et de bienveillance qui s'est si généralement manifesté.

» Je désire vivement contribuer à étendre parmi les nations la culture de tous les arts alimentés par la paix, et qui contribuent à leur tour à maintenir la paix du monde.

» En fermant la présente session, c'est avec des sentimens de gratitude envers le Dieu Tout-Puissant que je vous félicite que à l'esprit général de fidélité et d'obéissance volontaire à la loi qui anime mon peuple. Un tel esprit est le meilleur garant de la fois du progrès et de la stabilité de nos libres et heureuses institutions. »

Le lord chancelier s'est ensuite agenouillé, et il a reçu l'ordre suivant de la bouche de S. M., ainsi que ses ordres au sujet de la prorogation.

Immédiatement après, la reine s'est levée et a quitté la Chambre.

Le cortège a repris le chemin du palais de Buckingham dans le même ordre qu'il était venu, et il a traversé tout le trajet les acclamations de la foule n'ont pas cessé un seul instant. »

Les journaux anglais annoncent l'arrivée à Southampton du paquebot à vapeur le *Severn*, qui apporte en Europe des nouvelles de Rio-Janeiro en date du 14 juillet, et de Buenos-Ayres, des premiers jours du même mois.

En somme, il ne paraît pas, d'après les quelques lignes que publient les journaux de Londres, que la situation des affaires dans la Plata ait subi d'importans changemens depuis le départ du dernier paquebot. Seulement ce qui était en germe se développe: un traité a été conclu entre l'Etat d'Entre-Rios, Montevideo et le Brésil, qui a reconnu officiellement, et pour la seconde ou la troisième fois, à ses prétentions territoriales sur la Bande orientale.

D'un autre côté, Rosas a accepté la médiation qu'aux termes des traités l'Angleterre avait offerte pour régler les questions pendantes entre le Brésil et la Confédération argentine.

On ne signale encore aucun acte d'hostilité ouverte; cependant l'amiral Grenfell a quitté le mouillage de Montevideo pour remonter les eaux de l'Uruguay et essayer l'établir des communications avec le général Urquiza.

Le *Severn* a aussi touché le 9 août à Lisbonne, et il annonce une nouvelle modification ministérielle. M. Ferrao a accepté le portefeuille des finances. La situation du Portugal est toujours très critique: les actes d'insubordination continuent dans les troupes, et le Trésor est fort embarrassé.

La loi électorale a encore été modifiée. Les élections sont fixées au 1er novembre, et la réunion des Cortes renvoyée au 15 décembre.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

(*Berlin, 7 août.*)

Les élections pour les Diètes provinciales suivent presque partout leur cours régulier. Il n'y a eu de protestations que dans quelques localités, sous prétexte que le gouvernement n'avait pas le droit de convoquer les anciens États. Le gouvernement ne manquera pas d'agir énergiquement contre quiconque lui contestera son droit. Dans tous les cas, il sera procédé conformément au paragraphe 97 du Code pénal.

Par suite de négociations entamées entre les cours de Vienne, de Berlin et de Stuttgard, il a été convenu que le roi de Wurtemberg se rendrait de Venise à Ischi pour faire une visite à la reine de Prusse. L'empereur d'Autriche et le prince de Schwartzenberg y seront également. On ne sait pas si le roi de Wurtemberg attendra l'arrivée du roi de Prusse; cela dépendra du résultat des conférences ultérieures. On présume que cette entrevue des souverains ne sera pas sans importance politique.

FRANCFORT, *le 6 août.*

La Diète germanique, en rejetant la protestation du Sénat de Hambourg contre l'occupation du faubourg de Saint-Pauli par les troupes autrichiennes, a décidé que les frais de l'occupation seraient à la charge de la Confédération. L'Autriche avancera les frais, savoir: 8 sh. par homme; mais le Sénat paiera 12 sh. pour la nourriture par homme, c'est-à-dire 4 sh. en sus.

On annonce que le Sénat de la ville de Hambourg prépare contre l'occupation une nouvelle et plus énergique protestation.

Voici le texte de la résolution adoptée par la Diète germanique relativement à la protestation de la France et de l'Angleterre contre le projet de l'Autriche d'entrer dans la Confédération avec tous ses États:

« La Diète germanique, après avoir pris connaissance des Notes des ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre du 9 juillet, ne peut voir dans leur contenu qu'une immixtion étrangère dans les affaires intérieures de la Confédération germanique, et une prétention à des droits et à des facultés qui, dans en contradiction avec le Pacte fédéral, ne sauraient jamais être concédés; en conséquence, elle ne s'y arrêtera point. Elle se borne à invoquer la résolution fédérale du 18 septembre 1834, communiquée dans le temps aux ambassades de France et d'Angleterre, et posant une fois pour toutes les principes qui doivent lui servir de guide dans tous les cas où des puissances étrangères se permettraient d'intervenir dans les affaires intérieures de la Confédération ou de limiter la compétence de la Diète. »

Le président a été invité à répondre aux Notes des deux ministres d'après la teneur de cette résolution.

La Diète germanique vient d'adopter la résolution suivante:

« Les membres de la Confédération germanique s'engagent pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, afin de pouvoir exécuter le plus promptement qu'il sera possible les résolutions fédérales, à tenir prêts à marcher dans huit jours, sur le premier avis, les deux cinquièmes du contingent fixé par le paragraphe 23 de la Constitution militaire fédérale du 12 avril 1821. »

La Diète a aussi nommé la commission pour les affaires militaires de la Confédération.

Le gouvernement autrichien a fait remettre au cabinet français une Note dans laquelle, s'appuyant sur la résolution fédérale qui repousse la protestation anglo-française contre l'entrée de toute l'Autriche dans la Confédération, il déclare vouloir persister dans sa résolution et employer tous les moyens d'atteindre son but.

La commission de défense fédérale et la commission militaire poursuivent leurs travaux avec activité. La commission militaire, après avoir pourvu, de sa propre autorité pour ainsi dire, à la mise en état des forteresses de la Confédération, a décidé qu'à l'avenir les commandans de ces forteresses ne seraient responsables que devant la Diète de leurs actes et de leur gestion. La création d'une armée fédérale qui serait cantonnée autour de Francfort et sur les bords du Rhin a été également décidée sans bruit, et un effectif de 80 à 100,000 hommes serait déjà à son poste sans la rivalité des deux grandes puissances au sujet de la nomination au commandement en chef de ces forces.

Des négociations se poursuivent à ce sujet entre Vienne et Berlin, et l'on assure que, comme toujours, l'Autriche a chance de l'emporter cette fois, grâce à un terme moyen du cru de M. de Schwartzenberg. L'empereur François-Joseph présenterait à Frédéric-Guillaume un certain nombre de candidats, officiers généraux autrichiens, parmi lesquels le roi de Prusse aurait à faire son choix. Cet arrangement pris, la formation de l'armée fédérale ne sera plus qu'un jeu. Les provinces rhénanes fourmillent de troupes. La Bavière tient tout prêt le contingent qu'elle n'avait expédié qu'en partie dans l'Electorat. L'Autriche a *in petto* à Bregenz, comme sur toute l'étendue de la frontière suisse, bon nombre de régimens disponibles en partie.

On attend la promulgation prochaine de deux résolutions fédérales, l'une concernant les droits fondamentaux du peuple allemand, et l'autre la presse. Les droits fondamentaux seront déclarés abolis. Les gouvernemens particuliers pourront néanmoins conserver ceux de ces droits qu'ils jugeraient compatibles avec leur constitution. En ce qui concerne la presse, on posera certaines règles dont on recommandera l'observation aux gouvernemens, sans porter toutefois une atteinte trop directe à leur indépendance. On a adopté ce parti, parce que l'on a acquis la conviction qu'il serait impossible d'obtenir l'unanimité des voix pour une loi générale de la presse.

HAMBOURG, *9 août.*

La *Gazette de Prusse* annonce que le différend qui s'est élevé entre le Sénat de Hambourg et le gouvernement autrichien touche à sa fin. Les troupes autrichiennes évacueront le faubourg de Saint-Pauli.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 1er août.

La reine Donna Maria a quitté le 29 juillet le palais de Cintra, afin de se trouver à Lisbonne le 31, jour anniversaire de la promulgation de la Charte de 1831. Cet anniversaire a été célébré de la manière accoutumée. Au baise-main qui a eu lieu à cette occasion au palais royal, le maréchal duc de Saldanha s'est présenté à la tête de la maison de S. M., en sa qualité de grand majordome. Jamais tant d'attributions n'ont été réunies dans les mains d'un sujet de la monarchie, car le maréchal est en même temps généralissime de l'armée, président du conseil des ministres et grand majordome.

Le comte de Lavradio a été nommé ministre plénipotentiaire de Portugal près la reine de la Grande-Bretagne.

Les différens organes de la presse de Lisbonne s'accusent réciproquement des désordres qui ont eu lieu dernièrement dans cette capitale.

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE DU MOUVEMENT PERPÉTUEL.

(*Suite*).

Je crois nécessaire de nous occuper encore des mâts et des voiles, qui sont dans les bateaux les parties les plus nécessaires, et à l'aide desquels la force du vent agit avec tant de succès. Dans les bateaux à vapeur, où cette puissance suffit pour faire marcher le bâtiment, elles ne sont qu'une ressource pour les accidens auxquels la machine est soumise dans les grandes tempêtes où même en temps calme, pour économiser l'usage des mâts et des voiles dans l'application de ma machine est tout-à-fait superflu: comme je l'ai dit dans un des articles précédens, elle ne s'use pas si vite, et est en même temps garantie de tous les accidents qui peuvent arriver aux bateaux à vapeur. Même pour ceux qui débarquent les marchandises, les mâts sont superflus, ils peuvent très bien être remplacés par deux palans qui dans seulement auront la préférence au point de vue de l'économie et du peu de place qu'ils occuperont, mais aussi ils ne pèsent pas autant que deux ou trois mâts, qui par leur élévation au-dessus du corps du bâtiment dérangent l'équilibre de poids qui devrait toujours être au fond, et en le partageant dans toutes les parties du bâtiment le soumettent à un balancement continuel.

J'espère que l'Europe intelligente s'est convaincue par quelques remarques que j'ai faites dans les articles précédens, que ma machine a non seulement de grands avantages au point de vue matériel, mais aussi qu'elle résoudra dans la vie sociale plus d'un problème, qui, jusqu'à présent, n'avait pas encore une base assez forte pour s'établir. Je ne parle pas ainsi par prétention, j'ai eu avant tout pour but le bien public, et je me suis mis seulement à la découverte d'une œuvre qui pût procurer un véritable avantage au monde entier.

L'expérience me montra enfin une route que je suivis courageusement et avec la conviction qu'à la fin j'arriverais au but auquel l'humanité tend depuis tant de siècles. La réflexion et l'expérience me prouvèrent ensuite que l'homme n'arrivera pas à la perfection, au but de son origine humaine, avant qu'il ne trouve le moyen de secouer le joug si lourd du travail physique et se trouve des momens libres pour se perfectionner. L'homme, l'esclave du travail qui épuise ses forces physiques et morales, n'est en état de répondre à son devoir, ni à sa destination, ni même à sa propre dignité; il se rapproche plus de la bestialité que de la perfection qu'il désire.

Tous les efforts infructueux des idéalistes politiques du jour nous forceront longtemps de croire, que la classe travaillante de l'humanité resterait partout dans son état d'obscurité et pour ainsi dire de bassesse, toujours et partout, ou du moins dans la plus grande partie de l'Europe; qu'elle ne serait pas même capable d'apprécier et de comprendre les tendances supérieures auxquelles elle est appelée: chose très claire, on voulait amuser l'enfant avec un joujou au lieu d'apaiser sa faim. Soulagez avant tout cet état malheureux, allégez le travail et vous verrez après que vous les trouverez tout prêts à accepter toutes vos plus belles et plus salutaires idées.

J'ose le dire, la mise en usage et la généralisation de ma machine avancera beaucoup la vie des peuples, accélèrera beaucoup la maturité de l'esprit humain. En nous arrêtant à la vapeur, nous voyons qu'elle n'est que depuis une vingtaine d'années en usage, et pourtant quel énorme changement elle a opéré dans le monde, combien de nouvelles vérités elle a découvertes sans cependant avoir suffisamment répondu aux exigences de l'état social actuel. Par elle, tout a vu, tout a senti la nécessité d'une nouvelle vie. Mais à quelle hauteur s'élèvera l'humanité avec la découverte de ma machine! Elle servira en état d'économiser tant de momens si précieux et conservera jusqu'aujourd'hui au travail si difficile des mains, et de marcher au vrai but de la vie et de la destination humaine!

On dira peut-être que c'est une utopie sans base normale, sans sûreté, que je vous trop de bien dans ma machine. Je répondrai que je ne l'ai pas faite par amusement, que j'ai fini cette œuvre non pas dans mon intérêt, mais pour le bien de tous et en vue des avantages que peut en retirer l'humanité. Enfin le temps n'est pas loin où ma ma-